Table de concertation de Laval en condition féminine

Agir ensemble, prendre sa place !

TRANSPORT ADAPTÉ

VERS LES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

De nombreux obstacles se dressent dans le parcours de vie des femmes en situation de handicap qui minent leur liberté de déplacement, leur sécurité et leur accès aux ressources d'aide, notamment en contexte de violence conjugale.

Les études récentes ainsi que les derniers chiffres de Statistiques Canada (2018) révèlent que les femmes qui vivent avec un handicap sont beaucoup plus à risque d'être victimes de violence psychologique, physique et sexuelle que les femmes ne vivant pas avec un handicap (Stat. Canada, 2018). Malgré ce taux de violence élevé, les femmes en situation de handicap sont peu présentes dans les Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, à Laval comme ailleurs au Québec.

À l'automne 2018, la TCLCF lançait le document "L'État des lieux sur les conditions de vie des Lavalloises", traitant entre autres de l'accessibilité aux ressources en violence conjugale pour les Lavalloises en situation de handicap. Par la suite, des recommandations furent mises de l'avant, notamment, celle d'établir une concertation entre les différents partenaires concernés pour s'assurer que les femmes en situation de handicap victimes de violence qui désirent aller en maison d'hébergement, puissent avoir accès à un service de transport adapté rapidement et en tout temps.

Recevant un écho favorable, certaines ressources communautaires lavalloises se sont mobilisées et ont travaillé en collaboration depuis maintenant un an vers la concrétisation de cette recommandation. Les constats énoncés dans le présent feuillet sont le résultat de la mise en commun des analyses sur les enjeux concernant l'accessibilité au transport adapté et la sécurité des femmes vivant de la violence conjugale.

DE NOMBREUX OBSTACLES QUI MINENT L'ACCESSIBILITÉ, LA SÉCURITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ

1 UN SERVICE PLANIFIÉ

Le transport adapté doit être réservé 24h à 48h à l'avance. Il est impossible de réserver son transport la journée même sans raison médicale urgente.

2 UN SERVICE À HEURES FIXES

Le transport adapté n'offre pas de service la nuit, ni de numéro en cas d'urgence.

3 UN SERVICE PARTAGÉ

Le transport adapté est un transport collectif, ce qui fait en sorte que les femmes sont rarement seules dans le véhicule. Ainsi, de nombreuses personnes (chauffeurs et usagers) peuvent être au courant du lieu de la ressource d'hébergement et de la problématique vécue.

4 UN SERVICE NON SÉCURITAIRE

Le transport adapté demande que les usagères attendent le transport dehors et/ou qu'elles soient visibles en tout temps.

5 UN SERVICE RESTRICTIF

Il y a un nombre limité de bagages et de personnes pouvant accompagner les femmes dans le transport adapté. Cela pose notamment problèmes pour les femmes fuyant la violence avec leurs enfants.

6 DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

Certains chauffeurs ont des comportements inadéquats, inappropriés, familiers et/ou de séduction entre autres, qui contribuent à revictimiser les femmes.

LES TAXIS ACCESSIBLES : UNE ALTERNATIVE QUI SOULÈVE AUSSI DE NOMBREUX OBSTACLES

- La flotte de taxis accessibles est très limitée à Laval et ne suffit pas à la demande.
- Très peu de taxis accessibles peuvent loger un fauteuil roulant motorisé.
- Un service trop coûteux pour plusieurs femmes.
- Un service au tarif variable, qui comporte souvent des frais supplémentaires.

FACE À CES CONSTATS, NOUS RECOMMANDONS

1. D'établir à l'avance un parcours sécuritaire pour les femmes, en amont, en prévision de situations d'urgence.

2. D'identifier, de renforcer les collaborations et de former les partenaires concernés (STL, Maisons d'hébergement, police, chauffeurs et chauffeuses, organismes communautaires, etc.) aux réalités des femmes en situation de handicap.

3. De développer un transport spécifique pour les femmes en situation de handicap vivant de la violence conjugale et assurer leur déplacement 24 sur 24, 7 jours sur 7, en toute sécurité et confidentialité.

4. De mettre en place une ligne d'urgence gratuite, pour assurer l'accès au transport adapté à des Lavalloises en situation de handicap vivant de la violence conjugale en tout temps (24h/7 jours), accompagné d'un protocole d'intervention comprenant les scénarios de transport possibles, les étapes à suivre et les personnes ressources à contacter.

5. De travailler en liaison avec tous les partenaires concernées, afin d'assurer l'accès, la cohérence, la fluidité et la sécurité pour toutes les femmes.

LA CONFIDENTIALITÉ ; UN ASPECT PRIMORDIAL POUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES EN MAISONS D'HÉBERGEMENT EN VIOLENCE CONJUGALE

Afin d'assurer la sécurité de toutes les femmes hébergées, les adresses des maisons d'hébergement en violence conjugale sont et doivent demeurer confidentielles. Tout cela dans le but d'empêcher que les conjoints, ex-conjoints ou partenaires intimes des femmes hébergées puissent les localiser, les mettre en danger ou encore attenter à la sécurité des autres femmes hébergées, des enfants et des travailleuses.

S'IL S'AGIT D'UNE PREMIÈRE SITUATION D'URGENCE NÉCESSITANT UN SÉJOUR EN HÉBERGEMENT ET QUE LE TRANSPORT ADAPTÉ N'EST PAS ACCESSIBLE, IL Y A DE FORTES CHANCES QUE, DEVANT CES OBSTACLES SUPPLÉMENTAIRES, LA FEMME NE DEMANDE PLUS D'AIDE PAR LA SUITE.

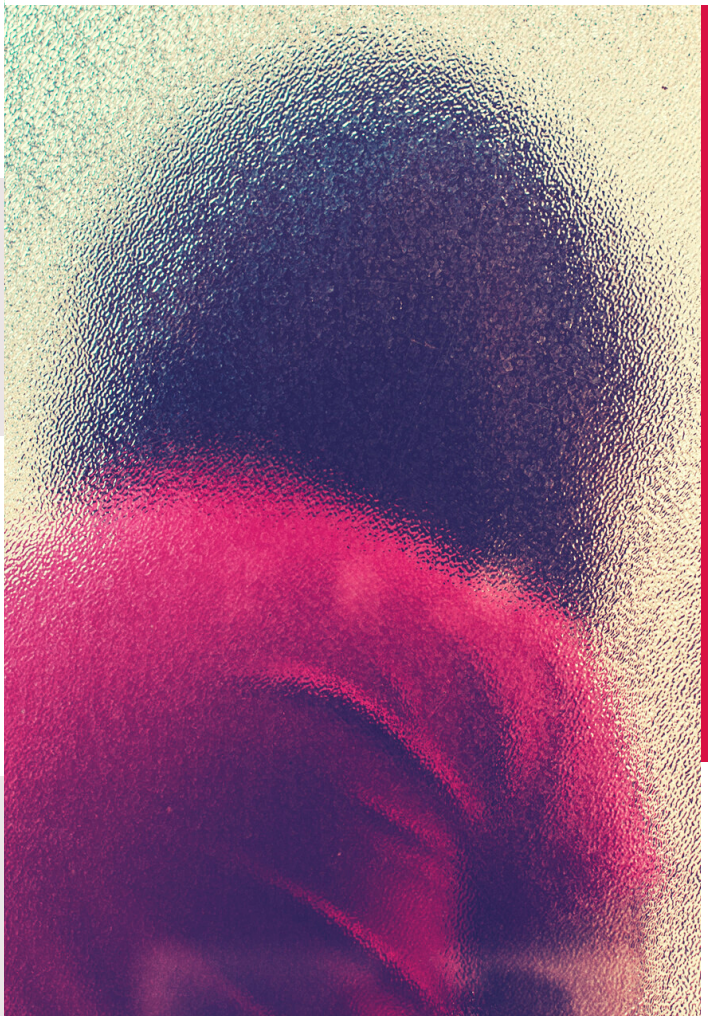

L'ACCÈS AU TRANSPORT ADAPTÉ, EN TOUT TEMPS ET SANS PRÉAVIS, EST UN ENJEU DÉTERMINANT POUR LA SÉCURITÉ ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT DE LA VIOLENCE CONJUGALE.

Ce projet a été financé par le Gouvernement du Québec

Québec

© Table de concertation de Laval en condition féminine, 2020